

DISCOURS :

Monsieur le Président, le débat a pour but de fournir aux députés la possibilité d'exprimer leur opinion sur le budget. Ce débat est inhabituel. Par le passé, les députés ne participaient pas au processus d'élaboration du budget. Certes, les budgets étaient déposés à la Chambre, débattus et votés ici. Les députés n'avaient cependant guère la possibilité d'influer sur le contenu du budget. De tous les côtés de la Chambre, on cherchait davantage à marquer des points pour son parti que pour le pays. Monsieur le Président, nous pensons que ce processus présentait des lacunes fondamentales (...) Comment réduire le déficit? Je voudrais vous donner une idée de l'ampleur du défi. Nous pourrions renvoyer tous les fonctionnaires, mettre à pied tous les militaires et fermer tous les édifices gouvernementaux -tout arrêter-, et nous aurions encore un déficit! Nous pourrions abandonner tous les grands programmes que nous avons mis en place pour venir en aide aux personnes âgées, et tous les paiements d'assurance-chômage qui soutiennent les sans-emploi ... et le déficit serait encore là! Maintenant, j'espère que personne dans cette Chambre ne prétendra que la réduction du déficit doit se faire aux dépens des Canadiens et des Canadiennes le plus dans le besoin. Cependant, s'il y en avait qui pensaient cela, je soulignerais tout simplement qu'une politique de réductions aveugles est non seulement indéfendable sur le plan moral, mais qu'elle serait inefficace sur le plan économique. Elle serait contre-productive. Le budget de cette année comportera des réductions bien réelles. Cependant, il mettra également en marche d'importants processus afin de réformer les programmes les plus fondamentaux du gouvernement fédéral. (...) Dans le débat d'aujourd'hui, les priorités les plus faciles à proposer sont celles que nous poursuivons personnellement. Le domaine où il est le plus facile de recommander une augmentation des dépenses est le nôtre. Et les secteurs dans lesquels on demande le plus naturellement de faire des réductions sont ceux qui intéressent les autres. Cependant, il s'agit ici de débattre d'un budget national, pas d'un budget personnel. Il s'agit de faire des compromis, de parvenir à l'équilibre nécessaire à l'échelle nationale.

Tiré d'une allocution de l'honorable Paul Martin, ministre des Finances, à la Chambre des communes à Ottawa (Ontario), le 1^{er} février 1994, 94/012

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION :

Le ministre Marchi annonce de nouvelles consultations sur un cadre décennal pour l'immigration

Le 2 février 1994, n° 94-6

En annonçant les niveaux d'immigration pour 1994, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Sergio Marchi, a lancé un nouveau processus de consultation publique qui aidera à élaborer la politique d'immigration du Canada pour les dix prochaines années. Ces consultations prépareront la voie à l'établissement d'un nouveau cadre stratégique décennal pour la politique d'immigration à l'intérieur duquel de nouveaux plans quinquennaux seront établis. «Il est d'une extrême importance pour nous d'aller au-delà des objectifs annuels et des visions étroites, a indiqué M. Marchi. Un bon programme d'immigration exige un vaste plan novateur à long terme.»

Le ministre Marchi annonce les niveaux d'immigration pour 1994

Le 2 février 1994, n° 94-5

M. Sergio Marchi, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, a présenté à la Chambre des communes les niveaux d'immigration pour 1994. Le nombre d'immigrants prévu pour cette année est de 250 000. «Ce niveau reflète l'engagement pris par le gouvernement dans le Livre rouge, c'est-à-dire de maintenir l'immigration à environ un pour cent de la population du Canada, a expliqué le ministre. Plus précisément, nous avons respecté nos promesses d'accorder la priorité aux membres de la catégorie de la famille et aux immigrants indépendants qualifiés, tout en favorisant l'application d'une politique humanitaire envers les réfugiés.» (...) Conformément à l'engagement international du Canada à l'égard des réfugiés, 3 500 réfugiés de plus seront admis au Canada en 1994, pour un total de 28 300. «Je souhaite surtout collaborer plus étroitement avec le secteur privé pour rétablir des réfugiés sélectionnés à l'étranger», a ajouté M. Marchi.

Les demandeurs du statut de réfugié pourront travailler au Canada

Le 24 janvier 1994, n° 94-3

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Sergio Marchi, a annoncé que les demandeurs du statut de réfugié pourront, dès maintenant, travailler au Canada en attendant le règlement de leur revendication de statut. «Je crois qu'il est important que les demandeurs du statut de réfugié puissent subvenir à leurs besoins et qu'ils soient encouragés à chercher du travail, a déclaré Marchi. Livrer les gens à l'aide sociale ne mène nulle part. La dépendance institutionnalisée à l'égard de l'aide sociale constitue un fardeau pour le contribuable et les provinces tout en portant atteinte à la dignité des personnes, notamment les demandeurs du statut de réfugié qui veulent travailler», a dit le ministre. (...) Les demandeurs admissibles doivent présenter un formulaire de renseignements personnels, subir un examen médical et faire prendre leurs empreintes digitales avant d'obtenir un permis de travail. La délivrance du permis peut prendre de trois semaines à deux mois. Les permis de travail offriront aux demandeurs la possibilité d'exercer n'importe quel emploi.

DÉFENSE NATIONALE :

Gardiens de la paix Canadiens attaqués en Croatie et en Bosnie

Le 23 janvier 1994, CCFORPRONU 018

Deux gardiens de la paix Canadiens ont été impliqués dans deux différents incidents le 22 et 23 janvier. En Croatie, le Capitaine Daniel Massé de Val Belair, Québec et son chauffeur Français ont essuyé un tir provenant de soldats inconnus tard l'après-midi du 22 janvier lorsqu'ils retournaient au quartier général onusien du secteur sud dans la ville de Knin. Personne n'a été blessé au cours de l'incident. En Bosnie, une grenade a été projeté dans un poste d'observation du Camp des casques bleus canadiens à Visoko à trois heures du matin, le 23 janvier. L'incident n'a pas fait de blessés.

À VENIR :

- Mars 1994 : Assemblée annuelle de la Banque interaméricaine de développement (Guadalajara)
- 5-11 juin 1994 : Assemblée annuelle de l'Organisation des États américains (Belém, Brésil)
- 8-10 juillet : Sommet économique G-7 (Naples, Italie)